



**PRÉFECTURE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2023-114

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2023

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de la Somme / Secrétariat de direction

80-2023-08-28-00007 - Arrêté portant délégation de signature donnée aux AFIPA-IP à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables (2 pages)	Page 4
80-2023-08-28-00008 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal donnée à M. Nicolas CHRETIEN, administrateur de l'État (2 pages)	Page 7
80-2023-08-28-00009 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal donnée aux administrateurs des finances publiques adjoints (2 pages)	Page 10
80-2023-08-28-00012 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal donnée aux contrôleurs des finances publiques (1 page)	Page 13
80-2023-08-28-00011 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal donnée aux inspecteurs des finances publiques (2 pages)	Page 15
80-2023-08-28-00010 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal donnée aux inspecteurs principaux et inspecteurs divisionnaires des finances publiques (2 pages)	Page 18
80-2023-08-28-00013 - Arrêté portant délégation de signature en matière de remboursement de crédit de TVA donnée aux contrôleurs des finances publiques (1 page)	Page 21
80-2023-08-28-00014 - Arrêté portant délégation de signature en matière de remboursement de crédit de TVA donnée aux inspecteurs des finances publiques (1 page)	Page 23
80-2023-08-28-00004 - Décision de délégation générale de signature hors volet comptable public (2 pages)	Page 25
80-2023-08-28-00005 - Décision de délégation générale de signature volet comptable public (2 pages)	Page 28
80-2023-08-28-00003 - Décision de délégation spéciale de signature donnée à la mission départementale maîtrise des activités (2 pages)	Page 31
80-2023-08-28-00006 - Décision de délégations spéciales de signature données au pôle métiers et expertise (3 pages)	Page 34
80-2023-08-28-00019 - Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)	Page 38
80-2023-08-29-00001 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal du pôle de contrôle et d'expertise de la Somme (1 page)	Page 43

80-2023-08-28-00015 - Nomination du conciliateur fiscal départemental et du conciliateur fiscal départemental adjoint (1 page)

Page 45

Préfecture de la Somme - Cabinet / Cabinet

80-2023-08-31-00002 - ARRÊTÉ portant autorisation de surveillance sur la voie publique sur le territoire de la commune d Amiens du 1er au 18 septembre 2023 lors du spectacle CHROMA (3 pages)

Page 47

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-28-00007

Arrêté portant délégation de signature donnée
aux AFIPA-IP à l'effet de statuer sur les demandes
d'admission en non-valeur des créances
irrecouvrables



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Amiens, le 28 août 2023

**Direction départementale
des Finances publiques de la Somme**
22 rue de l'Amiral Courbet CS 12613
80026 AMIENS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice de l'État, directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de Mme Nathalie BIQUARD, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie BIQUARD et de M. Nicolas CHRETIEN dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. Nicolas CHRETIEN**, administrateur de l'État, à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables des impôts dans la limite de 49 999 € ;

Article 2

Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Sylvia BURE**, administratrice des finances publiques adjointe ;
- **Mme Flore GASNOT**, administratrice des finances publiques adjointe ;
- **M. Vincent FAGUE**, administrateur des finances publiques adjoint ;

à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables des impôts dans la limite de 9 999 €.

Article 3

Délégation de signature est donnée à :

– **M. Fabien GATTEGNO**, inspecteur principal des finances publiques ;

à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables des impôts dans la limite de 5 000 €.

Article 4

Les délégataires désignés ci-avant me tiendront informé des affaires relevant de leur délégation et qui, par leur nature, s'avèreraient importantes ou délicates.

Article 5

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du pôle fiscal de la direction départementale des finances publiques de la Somme.

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques



Nathalie BIQUARD

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-28-00008

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
donnée à M. Nicolas CHRETIEN, administrateur
de l'État

Amiens, le 28 août 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice de l'État, directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de Mme Nathalie BIQUARD, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie BIQUARD et de M. Nicolas CHRETIEN dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. Nicolas CHRÉTIEN**, administrateur de l'État :

1^o en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;

2^o les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3^o les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4^o en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5^o les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6^o les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires ;

10° les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables des finances publiques dans la limite de 49 999 €.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Somme, et sera publié au recueil des actes administratifs de la Somme.

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques



Nathalie BIQUARD

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-28-00009

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
donnée aux administrateurs des finances
publiques adjoints

Amiens, le 28 août 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice de l'État, directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de Mme Nathalie BIQUARD, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie BIQUARD dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Sylvia BURE, administratrice des finances publiques adjointe ;
- M. Vincent FAGUE, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Mme Flore GASNOT, administratrice des finances publiques adjointe ;

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires ;

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Somme, et sera publié au recueil des actes administratifs de la Somme.

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques



Nathalie BIQUARD

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-28-00012

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
donnée aux contrôleurs des finances publiques



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Amiens, le 28 août 2023

**Direction départementale
des Finances publiques de la Somme**
22 rue de l'Amiral Courbet CS 12613
80026 AMIENS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice de l'État, directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de Mme Nathalie BIQUARD, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie BIQUARD dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Stéphane BRAILLY**, contrôleur des finances publiques ;
- **Mme Hélène LAMORY**, contrôleuse des finances publiques ;
- **Mme Michèle LEGRAND**, contrôleuse des finances publiques ;

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 30 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 30 000 € ;

3° les décisions prises sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, dans la limite de 50 000 € ;

4° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses dans les limites énoncées supra ;

Article 2

Le présent arrêté prend effet au 1^{er} septembre 2023. Il sera affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Somme, et sera publié au recueil des actes administratifs de la Somme.

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques

Nathalie BIQUARD

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-28-00011

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
donnée aux inspecteurs des finances publiques



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Amiens, le 28 août 2023

**Direction départementale
des Finances publiques de la Somme**
22 rue de l'Amiral Courbet CS 12613
80026 AMIENS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice de l'État, directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de Mme Nathalie BIQUARD, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie BIQUARD et de M. Nicolas CHRETIEN dans le corps des administrateurs d'État ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- M. Laurent CARLIER, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Françoise CENSIER, inspectrice des finances publiques ;
- Mme Marie DAMETTE, inspectrice des finances publiques ;
- M. Thomas DEVRED, inspecteur des finances publiques ;
- M. Philippe GODBERT, inspecteur des finances publiques ;
- M. Guillaume MAIRESSE, inspecteur des finances publiques ;
- M. Nicolas PLOUARD, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Elisabeth RICHARD, inspectrice des finances publiques ;
- M. Jérôme SERET, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Clothilde WEST, inspectrice des finances publiques ;

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3° les décisions prises sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 50 000 € ;

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Somme, et sera publié au recueil des actes administratifs de la Somme.

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques



Nathalie BIQUARD

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-28-00010

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
donnée aux inspecteurs principaux et
inspecteurs divisionnaires des finances publiques

Amiens, le 28 août 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice de l'État, directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de Mme Nathalie BIQUARD, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie BIQUARD et de M. Nicolas CHRETIEN dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme **Stéphanie BRISSET**, inspectrice principale des finances publiques ;
- Mme **Emmanuelle DELABROYE**, inspectrice principale des finances publiques ;
- M. **Fabien GATTEGNO**, inspecteur principal des finances publiques ;
- Mme **Sylvie COULON-BERTRAND**, inspectrice divisionnaire des finances publiques ;
- Mme **Anne DEFRANCO**, inspectrice divisionnaire des finances publiques ;

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 80 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires ;

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Somme, et sera publié au recueil des actes administratifs de la Somme.

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques



Nathalie BIQUARD

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-28-00013

Arrêté portant délégation de signature en
matière de remboursement de crédit de TVA
donnée aux contrôleurs des finances publiques

Amiens, le 28 août 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice de l'État, directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de Mme Nathalie BIQUARD, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie BIQUARD dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Stéphane BRAILLY**, contrôleur des finances publiques;
- **Mme Hélène LAMORY**, contrôleuse des finances publiques;
- **Mme Michèle LEGRAND**, contrôleuse des finances publiques ;

à l'effet de signer les décisions prises sur les demandes de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 50 000 €.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Somme, et sera publié au recueil des actes administratifs de la Somme.

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques



Nathalie BIQUARD

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-28-00014

Arrêté portant délégation de signature en
matière de remboursement de crédit de TVA
donnée aux inspecteurs des finances publiques

Amiens, le 28 août 2023

**Direction départementale
des Finances publiques de la Somme**
22 rue de l'Amiral Courbet CS 12613
80026 AMIENS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice de l'État, directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de Mme Nathalie BIQUARD, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie BIQUARD dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Marie DAMETTE, inspectrice des finances publiques;
- M. Philippe DEBAY, inspecteur des finances publiques;
- Mme Christine PRUCHE, inspectrice des finances publiques ;

à l'effet de signer les décisions prises sur les demandes de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 150 000 €.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Somme, et sera publié au recueil des actes administratifs de la Somme.

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques



Nathalie BIQUARD

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-28-00004

Décision de délégation générale de signature
hors volet comptable public

Amiens, le 28 août 2023

DÉCISION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

HORS VOLET COMPTABLE PUBLIC

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques de la Somme,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction régionale de Picardie et du département de la Somme;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de Mme Nathalie BIQUARD, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie BIQUARD et de M. Pascal FLAMME dans le corps des administrateurs de l'État ;

Décide :

Article 1 : Délégation générale de signature est donnée à **M. Pascal FLAMME**, administrateur de l'État, directeur du pôle État et ressources.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, sous réserves des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

Reçoivent les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou de M. Pascal FLAMME, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers et sous réserve des délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal :

- Mme Sylvia BURE, administratrice des finances publiques adjointe ;
- Mme Flore GASNOT, administratrice des finances publiques adjointe ;
- M. Sébastien CARPENTIER, administrateur des finances publiques adjoint ;
- M. William WILMORT, administrateur des finances publiques adjoint ;
- M. Vincent FAGUE, administrateur des finances publiques adjoint ;
- M. Fabien DEURBERGUE, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Mme Charlotte PERIE, inspectrice principale des finances publiques ;
- Mme Emilie CHATRIE, inspectrice principale des finances publiques ;
- Mme Annick CANY, inspectrice divisionnaire des finances publiques ;

Article 2 : Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par les articles 18, 19 et 20 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 : La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2023. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Somme.

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques



Nathalie BIQUARD

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-28-00005

Décision de délégation générale de signature
volet comptable public

Amiens, le 28 août 2023

DÉCISION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

VOLET COMPTABLE PUBLIC

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques de la Somme,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction régionale de Picardie et du département de la Somme ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de Mme Nathalie BIQUARD, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie BIQUARD et de M. Nicolas CHRETIEN dans le corps des administrateurs de l'État ;

Décide :

Article 1 : Délégation générale de signature est donnée à **M. Nicolas CHRETIEN**, administrateur de l'État, directeur du pôle métiers et expertise.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, sous réserves des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

Reçoivent les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou de M. Nicolas CHRETIEN, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers et sous réserve des délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal :

- Mme Nithida SAIGNASITH, administratrice des finances publiques adjointe ;
- Mme Géraldine COMBAULT, inspectrice principales des finances publiques.

Article 2 : La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2023. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Somme.

L'administratrice de l'Etat,
directrice départementale des finances publiques



Nathalie BIQUARD

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-28-00003

Décision de délégation spéciale de signature
donnée à la mission départementale maîtrise des
activités

Amiens, le 28 août 2023

DÉCISION DE DÉLÉGATION SPÉCIALE DE SIGNATURE

MISSION DÉPARTEMENTALE MAÎTRISE DES ACTIVITÉS

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques de la Somme,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2008-310 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Picardie et du département de la Somme ;

Vu le décret n°2015-1698 du 17 décembre 2018 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de Mme Nathalie BIQUARD, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie BIQUARD dans le corps des administrateurs de l'État ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **M. Fabien DEURBERGUE**, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission départementale maîtrise des activités, à l'effet de signer tous accusés de réception, documents courants, attestations et déclarations relatifs à la mission, la dite délégation s'étendant à la signature des remises de service et procès-verbaux d'installation des comptables, des agents comptables et des régisseurs, ainsi que toutes pièces annexes.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à **MM. Serge ARZOUMANOV, Manuel DEMONT et Nicolas DESOUTTER**, inspecteurs principaux des finances publiques, et à **Mme Caroline DESPLAINS**, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, à l'effet de signer tous accusés de réception, documents courants, attestations et déclarations relatifs à la mission départementale maîtrise des activités, ladite délégation s'étendant à la signature des remises de service et procès-verbaux d'installation des comptables, des agents comptables et des régisseurs, ainsi que toutes pièces annexes.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à **Mmes Brigitte CLERY, Marie MEMAIN et Adeline VIARDOT-CAMERLYNCK** et **MM. Guillaume LEBAS et Marc ZOULIKIAN**, inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer tous accusés de réception documents courants, attestations et déclarations relatifs à la mission départementale maîtrise des activités, ladite délégation s'étendant à la signature des remises de service et procès-verbaux d'installation des comptables, des agents comptables et des régisseurs, ainsi que toutes pièces annexes.

Article 4 : le présent arrêté prend effet le 1^{er} septembre 2023. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Biquard', with a horizontal line underneath.

Nathalie BIQUARD

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-28-00006

Décision de délégations spéciales de signature
données au pôle métiers et expertise

Amiens, le 28 août 2023

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE

PÔLE MÉTIERS ET EXPERTISE

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques de la Somme,

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction régionale de Picardie et du département de la Somme ;
- Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de Mme Nathalie BIQUARD, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Somme ;
- Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie BIQUARD et de M. Nicolas CHRETIEN dans le corps des administrateurs de l'État ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- **Mmes Sylvia BURE et Flore GASNOT**, administratrices des finances publiques adjointes, **M. Vincent FAGUE**, administrateur des finances publiques adjoint, pour ce qui concerne leur secteur d'activité et les autres divisions du pôle métiers et expertise, en cas d'empêchement ou d'absence de leur responsable et sous réserve des précisions et limitations figurant dans les délégations relatives au contentieux fiscal ;
- **Mme Charlotte PERIE**, inspectrice principale des finances publiques, pour ce qui concerne son secteur d'activité, en cas d'empêchement ou d'absence de son responsable ;

1 - POUR LA DIVISION DU SECTEUR PUBLIC LOCAL :

- **Mme Charlotte PERIE**, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division, qui reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa division ;
- **Mme Sophie COPPENS**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la division, qui reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'empêchement ou d'absence de Mme PERIE ;
- **Mme Catherine GUILBERT**, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, chargée de mission (jusqu'au 31 octobre 2023), qui reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'empêchement ou d'absence de Mmes PERIE et COPPENS ;

1-1 Service pilotage de l'animation et de l'activité des trésoreries :

- **Mmes Karine BOSSONEY** et **Carole LECLERC**, inspectrices des finances publiques, et **MM. Bruno ADAM**, **Maxime LOUCHART** et **Manuel MARINI**, inspecteurs des finances publiques, chargés de mission, qui reçoivent délégation pour signer les relevés de pièces justificatives, tous bordereaux d'envoi, accusés de réception, et demandes de renseignements adressés aux comptables et administrations relatifs aux attributions du service, viser les plans de contrôle hiérarchisé de dépenses proposés par les comptables et les comptes de gestion sur chiffres et toutes pièces annexes ;

1-2 Service monétique et dématérialisation

- **M. Arnaud LEQUEUX**, inspecteur des finances publiques, chargé de mission, qui reçoit délégation pour signer :
dans le cadre de la dématérialisation, toutes correspondances avec la Chambre Régionale des Comptes (*autres que les conventions de dématérialisation*), avec la Mission de Déploiement de la Dématérialisation, avec les comptables ainsi que les bordereaux d'envoi de documentation aux comptables, aux collectivités locales ;
dans le cadre de la monétique, toutes correspondances avec le Pôle National Monétique, avec les comptables, avec la Banque de France (demande de NNE), avec les Sociétés de Service Informatique ainsi que les bordereaux d'envoi de documentation aux comptables, aux collectivités locales et les réponses aux demandes des collectivités locales (aspect technique de la monétique).

1-3 Service activités bancaires ou SAB

- **Mme Chantal DELECROIX**, contrôlease des finances publiques, qui reçoit délégations sur l'ensemble des activités du service SAB, en l'absence de Mme PERIE et de Mme COPPENS ;

1-4 Service de prestations d'expertise aux ordonnateurs – Analyses Financières et Fiscales

- **M. Laurent MEMAIN**, inspecteur des finances publiques, responsable de service, qui reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, documents courants, attestations et déclarations relatifs à son domaine d'activité ;
- **M. Michel DUCORNET**, contrôleur principal des finances publiques, et **M. Aurélien PARMENTIER**, contrôleur des finances publiques, qui reçoivent les mêmes pouvoirs en cas d'empêchement ou d'absence de M. MEMAIN.

2 - POUR LA DIVISION DES PARTICULIERS ET DE LA FISCALITÉ FONCIERE :

- **Mme Flore GASNOT**, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division ;
- **Mme Stéphanie BRISSET**, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de division pour les particuliers et la fiscalité foncière qui reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou empêchement de Mme GASNOT ;
- **M. Guillaume MAIRESSE**, inspecteur des finances publiques, qui reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou empêchement de Mmes GASNOT et BRISSET.

3 - POUR LA DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET LE PÔLE JURIDICTIONNEL

- **Mme Sylvia BURE**, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division ;

4 - POUR LA DIVISION DE LA FISCALITÉ PROFESSIONNELLE, DU CONTROLE FISCAL ET DU RECOUVREMENT FORCE :

- **M. Vincent FAGUE**, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division ;
- **Mme Emmanuelle DELABROYE**, inspectrice principale, responsable du Pôle Intégré de Programmation et de Contrôle ;
- **M. Fabien GATTEGNO**, inspecteur principal des finances publiques, service du recouvrement forcé, qui reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou empêchement du responsable de division ;
- **Mmes Sylvie COULON-BERTRAND** et **Anne DEFRANCO**, inspectrices divisionnaires des finances publiques, qui reçoivent les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou empêchement du responsable de division ;
- **Mmes Marie DAMETTE**, **Marion DEFOORT** et **Christine PRUCHE**, inspectrices des finances publiques, et **MM. Pascal RICHY** et **Philippe DEBAY**, inspecteurs des finances publiques, pour ce qui concerne les attributions relevant de leur secteur d'activité, que ce soit dans les relations qu'ils ont auprès des services du réseau ou de l'extérieur ;
- **Mme Sylvie DUQUENOY**, contrôleuse principale des finances publiques, pour ce qui concerne les attributions relevant de son secteur d'activité et en particulier, les relevés de pièces justificatives, ainsi que tous bordereaux d'envoi, accusés de réception et demandes de renseignements adressés aux comptables et administrations ;
- **Mme Marie-Laure MARCHAL**, contrôleuse principale des finances publiques, pour ce qui concerne les attributions relevant de son secteur d'activité.

Article 2 – La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Somme.

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques



Nathalie BIQUARD

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-28-00019

Décision de subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire

Amiens, le 28 août 2023

**Direction départementale
des Finances publiques de la Somme**
22 rue de l'Amiral Courbet CS 12613
80026 AMIENS

DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le directeur du pôle État et Ressources
de la direction départementale des finances publiques de la Somme,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, y compris l'article 126 ;

Vu le décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations, notamment en son article 37 ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet de la Somme, à compter du 24 juillet 2023 ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de M. Pascal FLAMME dans le corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 2012 portant nomination de M. Pascal FLAMME, administrateur des finances publiques, à la direction départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2019 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité de la directrice départementale des finances publiques de la Somme ;

Vu les conventions de délégation de gestion conclues entre la direction départementale des finances publiques de la Somme et les ordonnateurs mentionnés dans l'annexe de l'arrêté du 22 novembre 2019, portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité de la directrice départementale des finances publiques de la Somme

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2023, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Pascal FLAMME, administrateur de l'État, directeur du pôle État et ressources à la direction départementale des finances publiques de la Somme ;

Décide :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par l'arrêté du 24 juillet 2023 du préfet de la Somme seront exercées par :

Article 1 :

- **M. William WILMORT**, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources budgétaires, des affaires immobilières, de la logistique et de l'informatique ;
- **M. Eric VENEL**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division, responsable du service Budget,
- **M. Richard MASSAUD**, inspecteur des finances publiques, responsable du service Immobilier ;
- **M. Olivier LECLERCQ**, contrôleur principal des finances publiques, service Budget ;
- **Mme Sandrine THILLIEZ**, agente des finances publiques ;

pour :

- l'ensemble des actes nécessaires au pilotage et à l'exécution des dépenses et recettes du BOP 156 « gestion fiscale et financière de l'État et du secteur local » ;
- les actes et documents relatifs au programme 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » pour les opérations estampillées direction départementale des finances publiques du département de la Somme ;
- les actes et documents relatifs au programme 348 « performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » pour les opérations liées au réaménagement du 1 bis, rue Vincent Auriol, à Amiens ;
- les actes d'engagement juridique et de constatation du service fait pour les dépenses du programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières », BOP « action sociale – hygiène et sécurité ».

Article 2 :

- **M. William WILMORT** ;
- **M. Eric VENEL** ;
- **M. Richard MASSAUD** ;
- **M. Olivier LECLERCQ** ;
- **Mme Sandrine THILLIEZ** ;

pour signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous documents actes, décisions, contrats, conclusions, mémoires et d'une façon générale, tous les documents traduisant l'ordonnement de dépenses ou de recettes se rapportant à l'équipement des parties communes de cités administratives, sur le compte n° 907 « opérations commerciales des domaines ».

Article 3 :

- **M. Arnaud ARMAND**, agent d'administration principal des finances publiques ;
 - **M. Jean-Michel DESROCHES**, agent d'administration principal des finances publiques ;
- pour le remboursement des frais de déplacement et l'utilisation du portail de réservation en ligne des billets de transport ferroviaire auprès du groupement Capitaine Train/Trainline.

Article 4 :

- **M. William WILMORT**, à fin de validation des demandes d'achats exprimées dans le Portail Formulaires du service budget et immobilier ;
- **M. Eric VENEL**, à fin de validation des demandes d'achats exprimées dans le Portail Formulaires du service budget et immobilier ;
- **M. Richard MASSAUD**, à fin de validation des demandes d'achats exprimées dans le Portail Formulaires du service immobilier ;
- **M. Olivier LECLERCQ**, à fin de validation des demandes d'achats exprimées dans le Portail Formulaires du service budget ;

en matière d'ordonnancement secondaire pour les actes et documents relatifs à la gestion courante (engagement des dépenses et validation du service fait) des programmes suivants :

- BOP 156 « gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » ; pour les opérations de la direction départementale des Finances publiques du département de la Somme ;
- BOP 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières » ; pour les opérations rattachées à la direction départementale des Finances publiques du département de la Somme ;
- BOP 348 « performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » ; pour les opérations rattachées à la direction départementale des Finances publiques du département de la Somme ;
- BOP 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » pour les opérations estampillées direction départementale des Finances publiques du département de la Somme.

Ces délégations (articles 1 à 4) portent sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 5 :

- **Mme Annick CANY**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division ressources humaines et formation professionnelle ;
- **Mme Stéphanie SINET**, inspectrice des finances publiques, responsable de service ressources humaines ;
- **Mmes Sandra FRAMMERY, Stéphanie LOUVEL et Nathalie TEMMERMANN**, contrôleuses principales des finances publiques, et **Mme Chloé-Mimsy JULIENNE**, agente des finances publiques ;
- **Mme Fouzia TOUZOUIRT**, inspectrice des finances publiques, responsable du service formation professionnelle et concours ;
- **Mmes Hélène RICHE**, contrôleuse principale des finances publiques et **Céline OSSART**, contrôleuse des finances publiques ;

pour signer les actes de gestion de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle.

Article 6 :

- **M. William WILMORT** ;
- **M. Eric VENEL** ;
- **M. Richard MASSAUD** ;
- **M. Olivier LECLERCQ** ;

en matière de pouvoir adjudicateur pour le BOP 156, le BOP 348, le BOP 723 et le BOP 907 pour les actes et documents relatifs à la gestion courante des marchés publics (engagement des dépenses et validation des services faits).

Article 7 :

En application des conventions de délégations de gestion obtenues des directeurs des services prescripteurs du Bloc 3 rattachés au Centre de Gestion Financière et en application de la délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, j'accorde aux personnes suivantes l'autorisation de valider dans CHORUS, les actes d'ordonnancement des dépenses liés aux opérations budgétaires initiées par les services prescripteurs rattachés au Centre de Gestion Financière, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative.

– **Mme Aurore KINS**, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du Centre de Gestion Financière ;

– **M. Anthony BACQUET**, inspecteur des finances publiques, adjoint par intérim à la responsable du Centre de Gestion Financière ;

• Pour le pôle fonctionnement :

– **Mme Marie-Christine DESAEVER**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;

– **Mme Evelynne LOLLIE** et **MM. Gilles BASTARD** et **Christian CORNET**, contrôleurs principaux des finances publiques ;

– **Mmes Stéphanie GENTILHOMME**, **Bénédicte LASPRESES** et **Catherine SIEWIERA**, **MM. Grégory DEMARQUILLY** et **Olivier JACOB**, contrôleurs des finances publiques ;

– **Mmes Delphine ALLEXANDRE**, **Coralie BRIDOUX**, **Charline DEMAIE**, **Florence OBEL** et **Carole THOMAS**, **MM. Florent MONIER**, **Patrick RAZAFINDRAKOTO** et **Sébastien SAUGET**, agents des finances publiques ;

Pour le pôle dépenses immobilières et baux :

– **Mmes Fanny DELELIS** et **Emmeline MATTARD**, **M. Romain MAYO**, contrôleurs des finances publiques ;

– **Mmes Marie-Claude HOSPITAL**, **Marine VINCENT** et **M. Vincent DUPRE**, agents des finances publiques ;

Pour le pôle comptabilité, dépenses sans ordonnancement préalable :

– **Mmes Najouah BENTAMOUCHE** et **Catherine WIART** et **M. Eric DAMAGNEZ**, contrôleurs des finances publiques ;

– **Mme Marie-Pierre DUCORNET**, et **M. Frédéric OBEL**, agent des finances publiques ;

Pour le pôle subventions :

– **Mme Caroline BREGERE** et **M. Thierry SMOUTS**, contrôleurs des finances publiques ;

– **Mme Christine POIRET** et **M. Laurent BEY**, agents des finances publiques.

Article 8 : la présente subdélégation annule et remplace les subdélégations précédemment accordées. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Somme.

L'administrateur de l'État,
directeur du pôle État et ressources



Pascal FLAMME

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-29-00001

Délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal du pôle de
contrôle et d'expertise de la Somme



Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques d'Amiens
Pôle de Contrôle et d'Expertise de la Somme
1-3, rue Pierre Rollin
80023 AMIENS CEDEX 3
Téléphone : 03 22 46 83 14
Mél. : pole-ice.amiens@dgfip.finances.gouv.fr

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

La responsable du pôle contrôle expertise de la SOMME,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BISSINGOU Claude-Estelle	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
BLONDIN Aline	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
BRETON Virginie	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
DEBOUT Gabriel	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
DOUAY Delphine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
GAFFET Ludovic	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
HERPIN Jean-Stéphane	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
LE COROLLER Marie-Morgane	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
LEMOS Hélène	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
POIRET Valérie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
SCZCEPKA Alexandre	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service et publié au recueil des actes administratifs du département de la Somme.

L'inspecteur divisionnaire des finances publiques,
Responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Lise BOONE

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-28-00015

Nomination du conciliateur fiscal départemental
et du conciliateur fiscal départemental adjoint



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Amiens, le 28 août 2023

**Direction départementale
des Finances publiques de la Somme**
22 rue de l'Amiral Courbet CS 12613
80026 AMIENS

NOMINATION DU CONCILIATEUR FISCAL DÉPARTEMENTAL ET DU CONCILIATEUR FISCAL DÉPARTEMENTAL ADJOINT

Mme Nathalie BIQUARD, administratrice de l'État, directrice départementale des finances publiques de la Somme, désigne :

→ aux fonctions de conciliateur fiscal départemental, **M. Nicolas CHRÉTIEN**, administrateur de l'État, responsable du pôle métiers et expertise ;

→ aux fonctions de conciliateur fiscal départemental adjoint, **Mme Flore GASNOT**, administratrice des finances publiques adjointe, et **Mme Stéphanie BRISSET**, inspectrice principale des finances publiques.

Délégation permanente est donnée, par le soussigné, à **M. Nicolas CHRÉTIEN**, en vue de signer les correspondances et actes relevant de sa mission de conciliateur fiscal départemental.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Nicolas CHRÉTIEN**, délégation de signature est donnée aux mêmes fins à **Mmes Flore GASNOT** et **Stéphanie BRISSET**.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

L'administratrice de l'État,
directrice départementale des finances publiques

Nathalie BIQUARD

Préfecture de la Somme - Cabinet

80-2023-08-31-00002

ARRÊTÉ portant autorisation de surveillance sur
la voie publique sur le territoire de la commune
d Amiens du 1er au 18 septembre 2023 lors du
spectacle CHROMA



ARRÊTÉ

portant autorisation de surveillance sur la voie publique sur le territoire de la commune d'Amiens du 1^{er} au 18 septembre 2023 lors du spectacle CHROMA

LE PRÉFET DE LA SOMME

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-1 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet de la Somme ;

VU l'arrêté du 31 juillet 2023 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel MOULARD, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

Vu l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2119-07-16-20190375496 délivrée à SECURITIM ;

Vu la demande présentée par la société SECURITIM, tendant à obtenir une autorisation pour des missions de surveillance sur la voie publique, dans le cadre du spectacle CHROMA se tenant à la cathédrale d'Amiens, prévu du 7 juillet au 17 septembre 2023 ;

Considérant que la manifestation attire tous les ans une foule importante lors de chaque représentation et nécessite la surveillance du site,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La société SECURITIM, sis au 17/19 rue Jeanne Braconnier à Meudon (92360) est autorisée à assurer la surveillance sur la voie publique, dans le cadre du spectacle CHROMA, prévu du 1^{er} au 18 septembre 2023, sur le parvis de la place Notre-Dame. Cette surveillance s'exercera à compter de 20h45 et jusqu'à 00h45 durant la période précitée.

Article 2 – La surveillance sera assurée par les agents de sécurité dont la liste figure en annexe du présent arrêté.

Article 3 – Les agents de sécurité cités à l'article 2 ne pourront pas être armés.

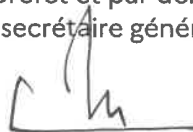
Article 4 – Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions de la loi du 12 juillet 1983 susvisée.

Article 5 – La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 6 – Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Somme et le directeur interdépartemental de la police nationale de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Amiens, le **31 AOUT 2023**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Emmanuel MOULARD

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La présente décision est susceptible de faire, dans le délai de deux mois suivant la notification, l'objet des voies de recours suivantes :

- un recours gracieux, formulé auprès du Préfet de la Somme, Cabinet, bureau de la sécurité intérieure, 51 rue de la République 80020 Amiens
- un recours hiérarchique, auprès du Ministre de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques – sous-direction des polices administratives – bureau des polices administratives – place Beauvau 75800 Paris cedex 08.

Ces recours sont dépourvus de caractère suspensif. En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- un recours contentieux, devant le tribunal administratif d'Amiens -14 rue Lemerchier 80000 AMIENS ou par voie électronique par le site www.telerecours.fr
Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du deuxième mois à compter de la date de notification de la décision contestée, ou dans les deux mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.

ANNEXE 1

Liste des agents de sécurité privée autorisés à exercer leur mission lors du spectacle CHROMA à la cathédrale d'Amiens du 1er au 17 septembre 2023

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CARTE PROFESSIONNELLE
AKAFFOU	Asa Patrick Olivier	13/03/1982	COCODY	CAR-080-2025-06-11-20200694466
ASMANI	Ammar	29/01/1977	MAATKAS	CAR-080-2024-10-11-20190051350
BAH	Abdourahmane Ii	01/07/1992	PITA	CAR-080-2026-03-30-20210636904
DA CRUZ MORAIS	Antonio	24/02/1961	REGUA	CAR-080-2025-05-18-20200396516
DEGOUY	Sophie	14/08/1980	AMIENS	CAR-080-2025-02-21-20200015972
DIAKHATE	Mor Talla	05/04/1993	LINGUERE	CAR-080-2024-05-02-20190683137
DURAND	Olivier	30/04/1977	MONT SAINT AIGNAN	CAR-080-2024-05-22-20190370618
EPERTHENER	Sonia	29/01/1979	GIVORS	CAR-080-2027-02-09-20220543201
FOFANA	Mohamed	17/08/1994	FORECARIAH	CAR-080-2026-03-16-20210493163
GHEDIRI	Nadir	08/03/2002	AMIENS	CAR-080-2027-03-14-20220803011
LAFFILEZ	Francois	09/03/1969	HAM	CAR-080-2026-04-08-20210147934
MAUMENEE	Jules	22/06/2002	AMIENS	CAR-080-2028-04-05-20230833973
RICHARD	Amandine	25/07/1984	TALENCE	CAR-080-2028-06-26-20230852404
TÊTU	Thierry	29/11/1969	VERSAILLES	CAR-080-2023-09-22-20180333844
YACINE	Karim	15/12/1994	TIZI OUZOU	CAR-080-2024-08-20-20190689340